

PROCÈS-VERBAL DE LA 210° RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

1^{er} octobre 2021, de 10 h à 17 h (HE), sur zoom

Administratrices et administrateurs présents :	
D. Chui, président, PEO	S. Holmes, APEGS
J. Boudreau, présidente sortante, AIGNB	T. Joseph, APEGA
A. Anderson, Engineers Yukon	D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB
N. Avila, APEGA	K. Reid, PEO
A. Baril, OIQ	D. Spracklin-Reid, PEO
M. Belletête, OIQ	M. Sterling, PEO
V. Benz, APEGA	N. Turgeon, OIQ
G. Connolly, Engineers PEI	M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC
A. English, Engineers & Geoscientists BC	C. Zinck, Engineers Nova Scotia
N. Hill, PEO	
Administrateurs absents :	
A. Arenja, PEO	S. Jha, NAPEG
K. Baig, présidente élue, OIQ	J. Tink, APEGA
Conseillère présente :	
K. King, présidente, Groupe des chefs de direction	
Personnes relevant directement du conseil :	
F. George, vice-président, BCCAG	G. McDonald, chef de la direction
P. G. Lafleur, président, BCAPG	E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale
Observateurs présents :	
C. Bellini, président, PEO	V. McCormick, directeur général et registraire, NAPEG
J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL	B. McDonald, directeur général, APEGS
E. Coles, président, Engineers PEI	D. McLean, président, Engineers Nova Scotia
L. Daborn, chef de la direction, AIGNB	J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA
K. Darr, présidente, APEGS	W. O'Keefe, président élu, PEGNL
K. Deluzio, DDIC	C. Park, vice-président, Engineers & Geoscientists BC
L. Doig, présidente élue, APEGA	B. Pearse, président, APEGA
J. Hazenberg, président, NAPEG	L. Spence, président, Engineers & Geoscientists BC
K. Hogan, présidente, Engineers Yukon	M. Stothart, présidente, AIGNB
J. Landrigan, chef de la direction et registraire, Engineers PEI	M. Williams, vice-présidente, NAPEG
J. Mann, président, Engineers Geoscientists MB	H. Yang, nouvelle chef de la direction et registraire, Engineers &
P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia	Geoscientists BC
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO
Membres du personnel présents :	
J. Christou, spécialiste en planification, événements et	S. Oren, adjointe de direction
conduite du changement	S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires
S. Francoeur, directrice, Ressources humaines	C. Polyzou, gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion
R. Gauthier, adjointe de direction	L. Scott, gestionnaire, Services aux membres
B. Gibson, gestionnaire, Communications	J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats
C. Mash, administratrice de la gouvernance	stratégiques
R. Melsom, gestionnaire, BCCAG	J. Taylor, gestionnaire, Affaires publiques
D. Menard, directeur, Finances	M. Warken, secrétaire, BCAPG

1. Ouverture de la réunion

- 1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
- D. Chui ouvre la réunion à 10 h 03 (HE). Il accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

Motion 2021-10-1D

Présentée par A. Baril, appuyée par M. Wrinch

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.

Adoptée

On rappelle aux participants les règles de la réunion, qui sont incluses dans le cahier de travail.

- D. Chui présente une minute de sécurité portant sur les mesures de sécurité à respecter pour éviter les chutes lors de l'utilisation d'une échelle.
- D. Chui présente également un moment de diversité pour sensibiliser les participants au daltonisme racial, considéré comme un obstacle courant à l'équité, à la diversité et à l'inclusion. Prétendre ne pas voir la couleur ou minimiser l'existence du concept sociétal de race, c'est ignorer les préjugés et le racisme dont sont victimes de nombreuses personnes de couleur, notamment les Autochtones, les Noirs, les Asiatiques et les personnes originaires d'Amérique latine. L'utilisation d'une phrase comme « nous ne voyons pas la couleur » détourne l'attention des problèmes et nie l'importance de discuter des préjugés raciaux profondément enracinés qui existent dans notre société. Le président rappelle aux participants, lorsqu'ils travaillent en équipe, d'honorer et de célébrer les différences, et de faire preuve de curiosité et de respect envers les autres cultures et origines afin que personne ne se sente invisible. Le daltonisme racial (qui se manifeste par l'utilisation de phrases telles que « Je ne vois pas les couleurs je ne vois que les gens » ou « Parler de race ne fait qu'aggraver le problème ») ne contribue pas à résoudre les inégalités existantes et le racisme structurel qui existent autour de nous.

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

1.3 Examen de la réunion précédente

a) Liste des mesures de suivi

La liste a été distribuée à l'avance, montrant que toutes les mesures de suivi ont été effectuées. Aucune question n'est soulevée.

b) Liste de présence des membres du conseil

La liste a été distribuée à l'avance. Aucune question n'est soulevée.

2. Rapports de la direction

2.1 Rapport du président

Un rapport détaillé a été distribué à l'avance. Les éléments suivants sont confirmés :

- En janvier 2021, l'International Engineering Alliance (IEA) a convenu d'accepter le statut d'Ingénieurs Canada en vertu de l'International Professional Engineers Agreement (IPEA) et de l'Asia-Pacific Economic Cooperation Engineers Agreement (APEC) jusqu'en 2025.
- Un rapport sur les décisions prises durant les réunions de juin 2021 des sous-groupes de l'IEA (IPEA et APEC) est distribué et sera transmis aux personnes intéressées.

2.2 Rapport du chef de la direction

En plus des mises à jour hebdomadaires fournies par courriel aux parties prenantes, G. McDonald souligne ce qui suit :

- Les bureaux ont été rouverts le 13 septembre et, en moyenne, de 10 à 15 employés y travaillent chaque jour. La révision de la politique sur le télétravail a été bien reçue et plusieurs membres du personnel continuent de travailler à domicile.
- L'agrément de niveau Or décerné par Excellence Canada a été un moment de fierté pour l'organisation.

N. Hill indique que la séance de formation estivale sur la jurisprudence en matière de réglementation des professions (*From social media postings to a failure to comply with CPD: Recent case law of interest to engineering regulators* présentée par l'avocate Cathi Mietkiewicz), qui fait partie du travail visant à encourager de bonnes relations entre les organismes de réglementation (IO2), était une très bonne occasion de développement qui a fourni des outils pertinents.

Aucune question n'est soulevée.

2.3 Rapport de rendement intermédiaire du TR2

Le rapport du TR2 a été distribué à l'avance. G. McDonald indique que tous les objectifs sont en bonne voie de réalisation. Certains résultats stratégiques sont légèrement retardés, principalement à cause de la situation pandémique, et certains travaux pourraient être parachevés au début du TR1 de 2022. Aucune question n'est soulevée.

2.4 Rapport du Groupe des chefs de direction

L. Daborn fait le point sur les réunions de septembre du groupe, où tous les organismes de réglementation étaient représentés. On indique que J. Nagendran siégera au Comité consultatif des affaires publiques (CCAP). On souligne la carrière de B. McDonald et on lui souhaite une très bonne retraite.

La présentation par diapos sera publiée dans le site des documents de réunion.

2.5 Rapport du Groupe des présidents

L. Spence fait le point sur les réunions de septembre du groupe, où tous les organismes de réglementation, sauf l'OIQ, étaient représentés. Les points suivants y ont été abordés :

- Communications nationales On indique que le Groupe national des responsables des communications offre la possibilité de regrouper le personnel des organismes de réglementation qui travaille dans ce domaine pour discuter de l'élaboration de messages cohérents partout au Canada sur les enjeux touchant la profession. Ce groupe a été actif dans le passé, mais ne s'est pas réuni récemment. D'autres possibilités de collaboration en matière de communications interviendront l'an prochain, avec le développement de la campagne nationale visant à renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice.
- Cérémonie d'engagement de l'ingénieur (ou cérémonie de prise du jonc) Compte tenu des préoccupations soulevées au sujet des propos tenus lors de certaines cérémonies, le Groupe des présidents voulait mieux comprendre le rôle des organismes de réglementation dans ce dossier. G. McDonald indique que cette activité ne relève pas des responsabilités d'Ingénieurs Canada et que les relations des organismes de réglementation avec les sections locales diffèrent selon les provinces et territoires. D. Nedohin-Macek ajoute que les propos tenus lors des cérémonies ne sont pas uniformes à travers le pays et que chaque section locale peut y apporter des modifications. Par exemple, au Manitoba, le discours est inclusif et certaines connotations religieuses ont été supprimées. Étant donné que certains membres (actuels et anciens) du conseil d'Ingénieurs Canada participent à des cérémonies

en tant que gardiens ou gardiens suppléants, le conseil pourrait discuter plus avant de ce sujet, ce qui pourrait entraîner des changements. Plus tard au cours de la réunion et à la suite d'une communication avec la Société des Sept Gardiens, D. Nedohin-Macek indique également que, depuis que les problèmes survenus au Camp 5 ont été signalés au début de 2020, un nouveau groupe de gardiens et de gardiens suppléants a été mis en place. Plusieurs cérémonies en ligne ont eu lieu au sein du Camp 5 depuis le changement de direction. Ayant assisté à l'une de ces cérémonies au début de 2021, la Société des Sept Gardiens est maintenant d'avis que le Camp 5 tente d'apporter des améliorations significatives et de répondre aux préoccupations soulevées.

La présentation par diapositives du Groupe des présidents sera publiée dans le site des documents de réunion.

3. Ordre du jour de consentement

3.1 Approbation des procès-verbaux

- a) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 28 mai 2021 soit approuvé.
- b) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 14 juin 2021 soit approuvé.

3.2 Approbation des plans de travail des comités

- a) QUE le conseil approuve le plan de travail 2021-2022 du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques.
- b) QUE le conseil approuve le plan de travail 2021-2022 du Comité sur la gouvernance.
- c) QUE le conseil approuve le plan de travail 2021-2022 du Comité des ressources humaines.

3.3 Énoncés de principe nationaux

- a) QUE les versions actualisées des énoncés de principe nationaux suivants soient approuvées :
 - i. Personne qualifiée vs ingénieur titulaire d'un permis
 - ii. Éducation en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM)

Motion 2021-10-2D

Présentée par K. Reid, appuyée par T. Joseph

QUE les motions de l'ordre du jour de consentement, sauf la motion 3.3(a)(i), soient approuvées. Adoptée

T. Joseph se dit préoccupé par l'objectif de l'énoncé de principe national « Personne qualifiée vs ingénieur titulaire d'un permis » (EPN), suggérant que la mise à jour pourrait ajouter à la confusion entourant cet enjeu. Il existe deux instruments réglementaires nationaux (les rapports 43-101 et 51-101) dans lesquels le terme « personne qualifiée » renvoie spécifiquement à un géologue titulaire d'un permis. De nombreux ingénieurs travaillent dans la communauté géoscientifique et pensent être des personnes qualifiées pour signer ces instruments. Cependant, s'il est révélé que le signataire n'est effectivement pas un géologue, cela peut entraîner des problèmes juridiques ou une perturbation du travail. G. McDonald répond que l'EPN a été expressément rédigé pour éviter ce genre de confusion. Ingénieurs Canada recommande au gouvernement fédéral d'éviter d'utiliser dans la législation le terme générique de « personne qualifiée » et d'employer plutôt « ingénieur titulaire d'un permis délivré par un organisme provincial ou territorial de réglementation du génie » si cela est nécessaire. L'EPN recommande en outre que cela s'applique également à d'autres professions réglementées, afin que le titre professionnel précis, plutôt qu'un terme général, soit utilisé au besoin. On signale également qu'en raison de la confusion entourant ces instruments nationaux, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont travaillé avec Ingénieurs Canada et Géoscientifiques Canada sur cette question et donné, au cours de la dernière année, une

présentation sur ces instruments nationaux, à laquelle avaient été invités des ingénieurs et des géoscientifiques de partout au Canada. T. Joseph précise que les ingénieurs qui travaillent dans le domaine de la géostatistique peuvent signer ces instruments et qu'actuellement, aucune discipline du génie n'est réglementée dans ce domaine.

Motion 2021-10-3D

Présentée par T. Joseph, appuyée par M. Wrinch

QUE l'énoncé de principe national « Personne qualifiée vs ingénieur titulaire d'un permis » soit approuvé.

Adoptée

4. Affaires/décisions du conseil

- 4.1 Ébauche de budget (présenté à titre d'information en vue d'une discussion)
- N. Hill présente l'ébauche de budget. Les commentaires suivants sont formulés :
- On estime que le tableau 2 porte à confusion, car le total indiqué pour les services intégrés ne correspond pas au montant des dépenses d'exploitation indiqué dans le tableau 1. Bien que le budget des services intégrés englobe en fin de compte tous les salaires du personnel (élément de coût « Ressources humaines » dans la fiche d'analyse détaillée du portefeuille [ADP]), pour les fins du tableau 2, seuls les coûts de personnel directement liés à la prestation des services intégrés sont inclus dans la colonne « Composante RH ». Le budget total des services intégrés comprend les dépenses des services intégrés énumérées dans le tableau 2, en plus de la composante RH totale pour l'ensemble de l'organisation. La terminologie utilisée dans le tableau 2 du mémo budgétaire sera clarifiée.
- Bien qu'il semble que le budget du BCCAG soit réduit en 2022, S. Price explique que la diminution des dépenses prévues est attribuable au calendrier des projets. Les coûts des réunions du BCCAG ne changent pas d'une année à l'autre, mais les honoraires des consultants fluctuent en fonction de l'étape du travail. De nombreux éléments du plan de travail du BCCAG ont débuté en 2021, et les dépenses de projet préliminaires, qui ont tendance à être les plus élevées, ont été engagées dans le budget 2021.
- Les organismes de réglementation se sont prononcés en faveur de l'élaboration ou de la révision de guides du BCCAG, mais celui-ci ne dispose pas du personnel nécessaire pour réaliser ce travail.
 Bien que le BCCAG ait eu jusqu'à trois (3) employés dans le passé, ces personnes avaient d'autres responsabilités en plus de soutenir le BCCAG.
- Deux précisions mineures sont demandées en vue de la présentation du budget en décembre :
 - o Le déploiement de la campagne de marketing aura lieu à la fin de 2022 ou au début de 2023.
 - o La réunion d'avril du conseil se tiendra en mode virtuel.

En ce qui concerne la proposition de réduction de la cotisation par personne :

- Pour contrer le risque potentiel que les membres n'appuient pas une augmentation de la cotisation par personne (CPP) après avoir approuvé sa réduction, les communications à l'intention des membres souligneront qu'il s'agit d'une mesure temporaire qui est revue chaque année.
- On précise que les dépenses d'exploitation augmentent, dans l'ensemble, de 2 % par an. Les salaires ne suivent pas ce taux de 2 %, car ils dépendent de facteurs externes, dont les politiques gouvernementales et les échelles salariales.

- La réduction de la CPP à 8 \$ est délibérément prudente. KPMG déconseille les fluctuations importantes de la cotisation, et celle-ci pourra être réduite davantage dans les années à venir, si nécessaire.
- Si les réserves non affectées continuent d'augmenter sans une gestion appropriée, Ingénieurs
 Canada pourrait être considéré comme un organisme à but lucratif qui a décidé de ne pas
 dépenser. KPMG est satisfait des outils qu'Ingénieurs Canada a mis en place pour réduire le niveau
 des réserves, notamment les dépenses prévues pour la réalisation du plan stratégique 2022-2024
 et la réduction proposée de la CPP.
- Le conseil discute de l'utilisation des réserves non affectées pour financer les secteurs organisationnels qui manquent de ressources. Si la CPP est réduite et qu'Ingénieurs Canada n'est plus en mesure de répondre aux besoins des membres, il risque de devenir difficile de demander une augmentation de la cotisation. Il est donc avisé d'utiliser les réserves dès maintenant pour en démontrer la valeur.
- La réduction de la CPP ne vise pas seulement à réduire les réserves, mais aussi à apporter de la valeur aux organismes de réglementation.
- La CPP ne devrait pas être réduite au point que le budget opérationnel ne puisse être financé sans avoir recours aux réserves non affectées.
- PEO continuera de revoir sa participation au programme d'affinité chaque année en novembre.
- On rappelle au conseil que les organismes de réglementation aiment être informés à l'avance afin de pouvoir prendre en compte les ajustements de la cotisation dans leur propre planification financière.
- G. McDonald rappelle au conseil la recommandation du Groupe de travail sur le financement selon laquelle le budget ne devrait pas croître au-delà de l'inflation (2 % par année), recommandation qui continue d'être suivie. Ingénieurs Canada pourrait augmenter le budget si le conseil lui en donnait instruction, mais cela doit être confirmé.

Le Comité FAGR étudiera les commentaires fournis lors de son examen du budget définitif le 21 octobre.

SUIVI : Le personnel inscrira dans le profil de risques de l'organisation le risque que les membres n'approuvent pas une augmentation de la cotisation par personne après en avoir approuvé une baisse.

4.2 Révision des politiques du conseil

M. Wrinch donne un aperçu des recommandations du Comité sur la gouvernance. Aucune question n'est soulevée.

Motion 2021-10-4D

Présentée par M. Wrinch, appuyée par S. Holmes

QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :

1.1, Historique 5.1, Relations avec les organismes de réglementation du génie

2, Définitions 5.2, Traitement du personnel et des bénévoles

4.4, Confidentialité 7.7, Investissements

Adoptée par la majorité requise des deux tiers

4.3 Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG

P. G. Lafleur présente le plan de recrutement et de relève des bénévoles qui a été distribué à l'avance. Les commentaires suivants sont formulés :

- En ce qui concerne l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI), le BCAPG se concentre sur ce qui suit :
 - La révision du mandat du Comité des politiques et des procédures met en partie l'accent sur l'EDI. Le groupe de travail chargé de cette révision fournira un rapport qui fera l'objet de discussions lors de la réunion de février du BCAPG.
 - o Le BCAPG a participé à une séance de formation sur l'EDI.
- On précise que l'administrateur nommé et le nouveau membre représentant le Nord sont des rôles différents au sein du BCAPG qui doivent être occupés par deux personnes.
- Le BCAPG tient compte de l'équilibre entre les personnes issues du milieu universitaire et celles issues du milieu non universitaire au sein de ses membres (un tiers provenant de l'industrie et deux tiers du milieu universitaire). D'autres aspects sont également pris en compte, notamment l'équilibre entre les genres, la diversité et la langue qui reflètent la population canadienne, comme le stipule la politique du conseil 6.9, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie.
- En réponse à une question sur le fait que les doyens qui siègent au BCAPG pourraient être en conflit d'intérêts et bénéficier de changements apportés au moment où ils exercent leur influence, on indique que seul le critère de l'appartenance au milieu universitaire est pris en compte pour siéger au BCAPG, et non le titre particulier de la personne. Lorsqu'un doyen ou une doyenne participe au BCAPG, il ou elle agit en sa qualité d'universitaire et non de doyen ou doyenne. Actuellement, deux doyens sont membres du BCAPG. Le BCAPG respecte la politique du conseil en matière de conflits d'intérêts et ses membres savent qu'ils doivent se récuser dans toute situation où ils risquent d'être en conflit d'intérêts.

Motion 2021-10-5D

Présentée par T. Joseph, appuyée par C. Zinck

QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG pour 2022-2023. Adoptée

- 4.4 Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG
- F. George présente le plan de recrutement et de relève des bénévoles qui a été distribué à l'avance. Aucune question n'est soulevée.

Motion 2021-10-6D

Présentée par C. Zinck, appuyée par A. English

QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG pour 2022-2023. Adoptée

- 4.5 Normes et procédures d'agrément
 - a) Définition révisée de « conception en ingénierie »
 - P. Lafleur présente la définition modifiée. Aucune question n'est soulevée.

Motion 2021-10-7D

Présentée par N. Avila, appuyée par T. Joseph

QUE le conseil approuve, sur recommandation du BCAPG, le document suivant pour inclusion dans les Normes et procédures d'agrément 2021 :

 i. version révisée de la définition de la « conception en ingénierie » en lien avec la qualité des diplômés 4 : Conception et la norme 3.4.4.5;

Adoptée

b) Révision des annexes 10 et 16

P. G. Lafleur présente les modifications proposées. Aucune question n'est soulevée.

Motion 2021-10-8D

Présentée par J. Boudreau, appuyée par M. Wrinch

QUE le conseil approuve, sur recommandation du BCAPG, les documents suivants pour inclusion dans les Normes et procédures d'agrément 2021 :

- i. version révisée de l'annexe 10 (Politiques et procédures de confidentialité)
- ii. version révisée de l'annexe 16 (Procédures de révision officielle d'une décision de refus d'agrément rendue par le Bureau d'agrément)

Adoptée

- 4.6 Format des réunions du conseil de fin d'automne (décembre)
- G. McDonald présente les raisons pour lesquelles les réunions de décembre se tiendront en mode virtuel seulement, à partir de 2022. Aucune question n'est soulevée.

Motion 2021-10-9D

Présentée par V. Benz, appuyée par J. Boudreau

QUE le conseil, sur recommandation du chef de la direction, accepte de tenir ses réunions de fin d'automne virtuellement à partir de 2022.

Adoptée

5. Rapports

Les comités du conseil présentent leurs comptes rendus, les présentations à l'appui étant accessibles dans le site d'Ingénieurs Canada.

5.1 BCAPG

- P. G. Lafleur fait le point au nom du BCAPG et présente le plan de travail proposé pour 2022, qui sera soumis à l'approbation du conseil en décembre. Les commentaires suivants sont formulés :
- Interrogé sur les risques liés aux visites virtuelles, P. G. Lafleur souligne l'importance de donner un préavis à toutes les personnes concernées, en plus de s'assurer que les équipes de visiteurs sont bien formées et que les EES sont bien préparés pour les visites. Chaque visite virtuelle offre de nouvelles occasions de comprendre ce qui fonctionne bien et ce qui doit être amélioré.
- Le comité P&P poursuit son travail d'exploration de mesures de remplacement de l'unité d'agrément (UA) actuellement utilisée. Les rapports reçus à ce jour sur ce projet envisagent de passer de l'UA aux unités d'apprentissage (UAP). Les UAP incluraient l'apprentissage en ligne et synchrone et seraient directement liées aux résultats d'apprentissage atteints. L'UA est dépassée, et la nouvelle mesure se concentrera sur les résultats d'apprentissage au lieu de seulement tenir compte du contenu. Il est actuellement prévu qu'un outil de remplacement pour calculer le contenu des programmes sera prêt à être présenté l'année prochaine.

5.2 BCCAG

- F. George fait le point au nom du BCCAG et présente le plan de travail proposé pour 2022 qui sera soumis à l'approbation du conseil en décembre. Les commentaires suivants sont formulés :
- Lors de l'élaboration du nouveau guide public sur la consultation et la participation des Autochtones à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie, on a souligné que le BCCAG devrait concentrer ses efforts sur l'établissement de relations avec les communautés autochtones du Nord, étant donné les problèmes uniques auxquels elles sont confrontées. On indique qu'à ce

- jour, 51 % des participants des ateliers sur ce sujet étaient des Autochtones, dont 5 % représentaient des communautés du Nord.
- En ce qui concerne la dotation en ressources du BCCAG, on indique que le BCCAG peut compter sur des bénévoles qualifiés qui sont déjà prêts et disposés à en faire plus, et que du personnel de soutien supplémentaire faciliterait ces efforts.

5.3 Comité FAGR

N. Hill présente le compte rendu du Comité FAGR. Aucune question n'est soulevée.

5.4 Comité sur la gouvernance

M. Wrinch présente le compte rendu au nom du Comité sur la gouvernance. Aucune question n'est soulevée.

5.5 Comité RH

J. Boudreau présente le compte rendu au nom du Comité RH. Aucune question n'est soulevée.

5.6 Champion 30 en 30 du conseil

K. Reid présente le compte rendu. Une question est soulevée au sujet de l'évolution des genres et des plans d'Ingénieurs Canada pour faire le suivi des données qui tiennent compte du genre non binaire dans le cadre de l'objectif 30 en 30. On a intégré cette question à la sous-stratégie pour 30 en 30, afin de déterminer les aspects prioritaires dont les organismes de réglementation aimeraient qu'Ingénieurs Canada tienne compte dans ses rapports sur la diversité. La collecte de ce type de renseignements soulève des questions de confidentialité et de sensibilité, et Ingénieurs Canada cherchera à mieux comprendre les défis et les possibilités en consultant les organismes de réglementation. On souligne également que certains organismes de réglementation incluent déjà l'option de genre non binaire dans leur collecte de renseignements.

5.7 Rapport annuel sur les activités de représentation

G. McDonald présente le rapport annuel sur les activités de représentation. Aucune question n'est soulevée.

6. Questions diverses

Aucune autre question n'est présentée.

7. Prochaines réunions

Le conseil discute du lieu des prochaines réunions et convient à l'unanimité que la réunion du 13 décembre se tiendra virtuellement.

Le conseil discute également de la nécessité d'élaborer une politique sur la tenue de réunions en personne lorsque la COVID-19 est une menace à prendre en compte, ce qui devrait inclure les exigences en matière de vaccins et de tests de dépistage. On indique que le personnel, en collaboration avec les présidents du BCCAG et du BCAPG, discutera de sa gestion des réunions opérationnelles en 2022 au cours des prochaines semaines.

G. McDonald indique qu'Ingénieurs Canada n'a pas de politique en matière de vaccination du personnel qui travaille au bureau, en raison, notamment des préoccupations relatives aux droits de la personne et au pouvoir de l'imposer. Ingénieurs Canada n'est pas prêt à composer avec des employés qui refusent de se faire vacciner, ce qui pourrait entraîner des poursuites judiciaires. On indique qu'en Colombie-Britannique, il a été décidé qu'une personne non vaccinée n'a pas le droit de mettre les autres en danger,

bien qu'elle ait le droit à la vie privée. Si une personne non vaccinée doit se présenter au bureau, la politique exige qu'elle subisse, au minimum, un test de dépistage et présente un résultat négatif le jour même. En outre, Engineers & Geoscientists BC (EGBC) a demandé un avis juridique pour savoir si l'association pouvait demander aux employés s'ils sont vaccinés. Cela a été jugé approprié, et le personnel d'EGBC a depuis répondu à un sondage confidentiel. La prochaine étape consistera à élaborer une politique pour les nouveaux employés.

Le calendrier des prochaines réunions du conseil d'Ingénieurs Canada est le suivant :

- 13 décembre 2021 (en mode virtuel)
- 25 février 2022 (Ottawa, ON)
- 6 avril 2022 (en mode virtuel)

- 27 et 28 mai 2022 (Toronto, ON)
- 13 et 14 juin 2022 (Mont-Tremblant, QC)
- 6 octobre 2022 (Ottawa, ON)

SUIVI : Le personnel rédigera une politique sur les réunions en personne qui sera soumise à l'examen du conseil à sa réunion de décembre.

8. Séances à huis clos

8.1 <u>Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres du personnel</u>

Motion 2021-10-10D

Présentée par V. Benz, appuyée par A. English

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire générale et l'administratrice de la gouvernance.

Adoptée

8.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

Motion 2021-10-11D

Présentée par V. Benz, appuyée par A. English

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Adoptée

8.3 Administrateurs et administratrices seulement

Motion 2021-10-12D

Présentée par C. Zinck, appuyée par T. Joseph

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil. Adoptée

9. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 16 h 08 (HE).

Procès-verbal rédigé par C. Mash pour :

Danny Chui P.Eng., FEC, président

Evelyn Spence, LL.B., CIC.C, secrétaire générale